



Réussir ses examens
de DROIT CONSTITUTIONNEL
et d'INSTITUTIONS POLITIQUES

Antonin Péchard

Selma Ghodri



Chapitre 1

Bibliographie succincte des ouvrages et ressources indispensables

La **bibliographie succincte** qui suit regroupe une **liste d'ouvrages et ressources fondamentaux** pour la recherche juridique. Elle devra être complétée par la bibliographie qui est fournie en début de semestre par les professeurs et enseignants.

En premier lieu (*première section*), la présente liste énumère les **ouvrages fondamentaux (au sens propre)** en matière d'institutions politiques qui ont été à la base de l'émergence du droit constitutionnel. Les commenter ici reviendrait à restituer une historiographie de la matière, ce qui n'est pas l'objet du présent ouvrage. En revanche, une littérature explicative et critique pléthorique est facilement accessible à celui qui s'y intéresse. Au demeurant, la plupart seront traités en cours.

En second lieu (*deuxième section*), la bibliographie regroupe les **textes et sites** qui doivent être connus et maîtrisés par le lecteur afin de nourrir ses productions. Il en existe bien d'autres, mais ceux qui y figurent sont des ressources qui, en fonction des sujets à traiter, ne peuvent être ignorées. Ils sont d'ailleurs pour la plupart transversaux.

En troisième lieu (*troisième section*), sont proposés les quelques **discours** que l'étudiant en droit constitutionnel et institutions politiques doit absolument connaître. Cette liste n'est pas exhaustive.

En quatrième et dernier lieu (*quatrième section*), figure une liste succincte de **ressources et ouvrages universitaires** qui peuvent accompagner les candidats aux épreuves de fin de semestre tout au long de leurs études et sont regroupés en fonction de leur utilité.

De manière générale, la présente bibliographie est réduite au « minimum syndical » et doit être complétée par les lectures en cours et la bibliographie des manuels dédiés au fond de la matière.

Section 1. Ouvrages de référence

Les **ouvrages de référence** sont **indispensables** car ils sont au fondement des domaines traités par ce manuel. Les connaître est essentiel, la seule lecture de manuels étant toujours insuffisante pour appréhender de manière satisfaisante **l'histoire et l'esprit d'une matière**. Ces œuvres sont la traduction de la construction de l'étude des institutions politiques et du droit constitutionnel, ils sont l'illustration des **grands débats** ayant donné naissance à ces matières universitaires et **leur importance n'a pas diminué avec le temps**.

- PLATON (428-358 av. J.-C.), *Sophiste ; Politique ; Philèbe ; Timée ; Critias*
- ARISTOTE (384-322 av. J.-C.), *La Politique*
- LOCKE J. (1632-1704), *Traité du gouvernement civil* (1690)
- MONTESQUIEU (1689-1755), *De l'esprit des lois* (1748)
- ROUSSEAU J.-J. (1712-1778), *Du contrat social* (1762)
- PUBLIUS (HAMILTON, JAY et MADISON), *Le Fédéraliste* (not. nos 10 et 14) (1787-1788)
- ADAMS J. (1735-1826), *Défense des constitutions américaines* (1792)
- CONSTANT B. (1767-1830), *Principes de politique* (1815)
- TOCQUEVILLE (de) A. (1805-1859), *De la démocratie en Amérique* (1835)
- BAGEHOT W. (1826-1867), *La Constitution anglaise* (1867)
- RENAN E. (1823-1892), *Qu'est-ce qu'une nation ?* (1882)
- ESMEIN A. (1848-1913), *Éléments de droit constitutionnel français et comparé* (1896)
- CARRÉ DE MALBERG R. (1861-1935), *Contribution à la théorie générale de l'État* (1920)
- ARENDT H. (1906-1975), *Le système totalitaire* (1951)

Section 2. Textes et sites de référence

Les **textes et sites de référence** sont des ressources que l'étudiant doit toujours tenir à sa disposition pour réaliser ses recherches. Ils sont souvent utiles pour disposer des **exemples topiques, voire fondateurs**, dans le cadre des examens pour nourrir la réflexion attendue et couvrent pour la plupart de nombreux champs d'étude des matières considérées.

Par exemple, la Constitution des États-Unis d'Amérique est bien évidemment indispensable pour traiter d'un quelconque sujet spécifique sur ce pays, mais aussi plus largement de tout sujet relatif au régime présidentiel, mais encore plus généralement sur le présidentielisme au sens large ou, enfin, pour disposer de contre-exemples permettant de mettre en relief certains aspects du régime parlementaire ; elle peut aussi nourrir un devoir sur les libertés et le rôle des cours constitutionnelles.

- Textes constitutionnels britanniques (*Magna Carta* de 1215, *Habeas Corpus* de 1679 et *Bill of Rights* de 1689 not.),
 - ▶ qui sont aux fondements des régimes parlementaires et aux prémices de la démocratie représentative.
- Déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique (1776),
 - ▶ qui est une source, en réalité, plus ancienne de déclaration de droits fondamentaux et un exemple de déclaration politique ayant force créatrice.
- Constitution des États-Unis d'Amérique (et ses amendements) (1787 et postérieurs),
 - ▶ qui est l'exemple topique du régime présidentiel et de la procédure d'impeachment.
- Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789),
 - ▶ qui est la source (considérée comme) primitive des droits et libertés fondamentaux politiques modernes, dits de la première génération.
- Constitutions françaises (toutes, not. IV^e et V^e République),
 - ▶ qui sont des exemples variés de différents types de régimes à connaître et qui permettent notamment de comprendre la raison des succès et des échecs de ces régimes compte tenu de l'organisation de la séparation des pouvoirs et de l'utilisation qui en a été faite dans l'histoire :
 - Constitution de 1791,
 - Constitution de la I^{er} République (1793),
 - Constitution de la II^e République (1848),
 - Lois constitutionnelles de la III^e République (1875),
 - Constitution de la IV^e République (27 octobre 1946),
 - Constitution de la V^e République (4 octobre 1958).

- Arrêt de la Cour suprême des États-Unis d'Amérique, *Marbury v. Madison* (24 février 1803),
 - ▶ qui est l'arrêt fondateur du contrôle de constitutionnalité aux États-Unis d'Amérique.
- Loi fondamentale de la République fédérale d'Allemagne (1949),
 - ▶ qui est un exemple indispensable de régime parlementaire rationalisé, notamment avec la procédure de motion de censure constructive.
- Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (et ses protocoles additionnels) (1950 et postérieurs),
 - ▶ qui est un texte essentiel en Europe regroupant les droits et libertés fondamentaux partagés par les 47 pays l'ayant ratifiée, ayant une influence diffuse sur leurs législations et pouvant, par la jurisprudence qui en découle, apporter une appréciation du niveau de respect de l'idée de démocratie dans les démocraties représentatives modernes.
- Constitutions : espagnole, portugaise, autrichienne, italienne, indienne, japonaise, nord-coréenne, sud-coréenne, chinoise, bolivienne, péruvienne, bolivarienne, nigériane, kenyane, soudanaise, congolaise, marocaine, algérienne, tunisienne, israélienne.
 - ▶ qui sont les exemples les plus utilisés en droit constitutionnel et institutions politiques dans le cadre des études comparées.
- LIJPHART A., « La négociation dans les démocraties majoritaires et de consensus », *Négociations*, 2014/1,
 - ▶ qui est l'article fondateur de la notion de régime consociatif, et constitue un bon exemple de création de nouvelles notions par une étude empirique universitaire.
- MODERNE F., « Les avatars du présidentielisme dans les États latino-américains », *Pouvoirs*, 2001, n° 98, p. 63 à 87,
 - ▶ qui est un article fort utile dans le cadre des sujets relatifs au présidentielisme.
- en ligne : Légifrance,
 - ▶ site regroupant l'ensemble de la législation française, à maîtriser (le site, pas l'ensemble de la législation !)
- en ligne : site du Conseil constitutionnel (décisions et articles),
 - ▶ site sur lequel toutes les décisions du Conseil constitutionnel sont utilement accompagnées de commentaires, on y trouve également les articles des *Cahiers du Conseil constitutionnel*.
- en ligne : site du Conseil d'État (décisions et articles),
 - ▶ site sur lequel, de la même manière, se trouvent les grandes décisions du Conseil d'État commentées et les rapports des rapporteurs publics (anciens commissaires du gouvernement).

- ressources numériques accessibles par la plupart des universités et grandes écoles : ces bases de données doivent être testées pour acquérir les bonnes pratiques de recherche sur chacune d'elles et connaître leurs points forts et leurs points faibles respectifs.

Dans les ressources en ligne, vous trouverez chez Dalloz un Code constitutionnel et des droits fondamentaux qui est un précieux outil de recherche en la matière.

Section 3. Discours de référence

Les **discours de référence (lus ou écrits)** de cette liste, peu nombreux, doivent être complétés pour élargir la culture des matières étudiées. Ceux qui y figurent sont les plus essentiels d'entre tous.

- DE LA BOËTIE E., *Discours de la servitude volontaire* (1574),
 - ▶ qui donne des éléments relatifs aux raisons, bonnes ou mauvaises, pour lesquelles les peuples s'organisent autour de souverains, permet également de dissenter sur un plan philosophique des notions de liberté, de volonté et de désobéissance civile.
- CONSTANT B., *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes* (Athénée royal, 1819),
 - ▶ qui résume brillamment ce qui distingue la démocratie directe de la démocratie représentative, et pourquoi on est passé de l'une à l'autre.
- DE GAULLE C., *Discours de Bayeux* (1946),
 - ▶ qui est le discours fondateur de la V^e République dans son esprit et son organisation des pouvoirs publics.
- DEBRÉ M., *Discours prononcé devant le Conseil d'État le 27 août 1958*,
 - ▶ qui est le pendant du précédent, détaillant l'organisation des pouvoirs publics sous la V^e République en expliquant les raisons de ces choix d'un point de vue plus « logistique ».
- MITTERRAND F., *Discours à l'occasion de l'ouverture de la session parlementaire, sur les pouvoirs respectifs du Président de la République, du Gouvernement et du Parlement, à Paris le mercredi 8 avril 1986*,
 - ▶ qui préfigure la répartition des pouvoirs entre les deux chefs de l'exécutif bicéphale en France à l'occasion de la première cohabitation.

Section 4. Ouvrages et sites utiles

Les **ouvrages et sites utiles** qui figurent dans cette liste regroupent les **dictionnaires** (premier paragraphe), les **manuels complets** (deuxième paragraphe) et un **manuel de révision** (troisième paragraphe).

§ 1. Dictionnaires

- en ligne : Dictionnaire de l'Académie française,
 - ▶ qui propose la définition des mots dans ses neuf éditions (1694, 1718, 1740, 1762, 1798, 1835, 1878, 1935, actuelle) : cette source est fort utile pour bien comprendre ce que l'on lit en fonction de la date de rédaction de la source.
Exemple : le mot « Constitution » ne prend son sens de « forme de gouvernement » qu'à partir de la 4^e édition de 1798 ; ainsi, avant cette date, l'emploi de ce mot ne saurait être confondu avec son sens moderne d'organisation des pouvoirs publics.
- en ligne : Centre national des ressources textuelles et linguistiques (CNRTL),
 - ▶ qui est un site sur lequel les mots sont très largement définis.
- REY A., *Dictionnaire historique de la langue française*,
 - ▶ qui complète les recherches faites sur le site de l'Académie française.
- RIALS S. et ALLAND D., *Dictionnaire de la culture juridique*,
 - ▶ qui donne spécifiquement les définitions des termes juridiques.
- CORNU G., *Dictionnaire juridique*,
 - ▶ qui est le dictionnaire de référence des juristes à l'université.

§ 2. Manuels complets

Les **manuels** proposés dans cette liste, qui ne sont pas les seuls, sont ceux qui sont les plus utilisés. Il est recommandé de **choisir celui avec lequel l'étudiant se sent le plus à l'aise** après les avoir tous consultés brièvement. Les deux derniers de la liste vous aideront à compléter cette ressource bien évidemment indispensable.

- BOUDON J., *Manuel de droit constitutionnel*
- BURDEAU G., *L'État*
- BURDEAU G., *Traité de sciences politique*
- CARCASSONNE G. et a., *Histoire de la V^e République 1958-2017*
- COHENDET M.-A., *Droit constitutionnel*
- FAVOREU L., *Droit constitutionnel*

- GICQUEL J. et J.-E., *Droit constitutionnel et Institutions politiques*
- RIALS S., *Textes constitutionnels français*
- RIALS S. et BOUDON J., *Textes constitutionnels étrangers*
- TROPER M. et a., *Droit constitutionnel*
- TUSSEAU G., *Droit constitutionnel et Institutions politiques*

§ 3. Manuel de révision

Le **manuel de révision**, rédigé par l'auteur, a vocation à accompagner les étudiants essentiellement à deux moments : **avant ou au début du semestre**, pour avoir une approche complète et rapide de la matière, et **au moment des examens** afin de se remémorer ses aspects essentiels.

- PÉCHARD A., *Les institutions politiques en cartes mentales*